

OBJET VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Sur le RAPPORT N° 11/1-01 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur ARMAND Alain, 11ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission, avec réserve exprimée par l'opposition ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

11 voix contre
(dont 2 votes par procuration)

pour

↓
Monsieur FOURNEL Dominique, Madame ALLIE Carmen,
Monsieur INGAR Iqbal, Madame HOARAU Patricia,
Monsieur BARDIERE Jean-Michel,
Monsieur VICTORIA René-Paul, Monsieur ALBANY Christian,
Monsieur HOARAU Serge et Madame LOCATE Raziah

↓
autres élus présents et mandatés

Fixe les taux des impôts directs locaux pour 2011, comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| - taxe d'habitation | 17,73 % ; |
| - taxe foncière sur les propriétés bâties | 22,65 % ; |
| - taxe foncière sur les propriétés non bâties | 12,40 %. |

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 7 MAR. 2011



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR 2011

Développer une entreprise moderne et performante au service de tous

Les délibérations relatives au vote des taux des trois taxes directes locales dont est bénéficiaire la commune, à savoir la taxe d'habitation et les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties doivent être notifiées aux services fiscaux avant le 31 mars de chaque année.

Les services de l'Etat ne nous ont pas communiqué l'imprimé 1259 TH-TF relatif aux bases d'imposition prévisionnelles pour 2011.

D'après les éléments dont nous disposons, les bases d'impositions prévisionnelles ainsi que les produits vous sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Compte tenu de ces éléments, le produit fiscal prévisionnel est estimé à 59 224 770 €.

Je vous demande donc de voter les taux d'imposition de 2011 qui sont maintenus au même niveau qu'en 2010, comme suit :

	Bases d'imposition estimatives pour 2011 (en €)	Taux	Produits (en €)
Taxe d'habitation	130 322 662	17,73	23 106 208
Taxe foncière sur les propriétés bâties	158 524 115	22,65	35 905 712
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	1 716 532	12,40	212 850
			59 224 770

Par ailleurs, je vous précise que, dès que les bases prévisionnelles nous seront notifiées, une Décision Modificative viendra corriger, le cas échéant, les prévisions du BP 2011.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

